

## Annexe 3 : Conduite à tenir face à une suspicion de cas (élève et/ou personnel) de Covid 19 en collège ou en lycée

### Chef d'établissement

#### Cas suspect :

- Protéger et isoler l'élève (masque + accompagnement adulte)
- Appeler la famille qui consultera son médecin traitant
- L'élève reviendra dans l'établissement soit sur présentation de l'attestation sur l'honneur, soit après un délai de 7 jours.
- Proposer une solution de continuité pédagogique à l'élève.
- Pas de transmission d'information à ce stade

#### Contact à risque d'une situation familiale

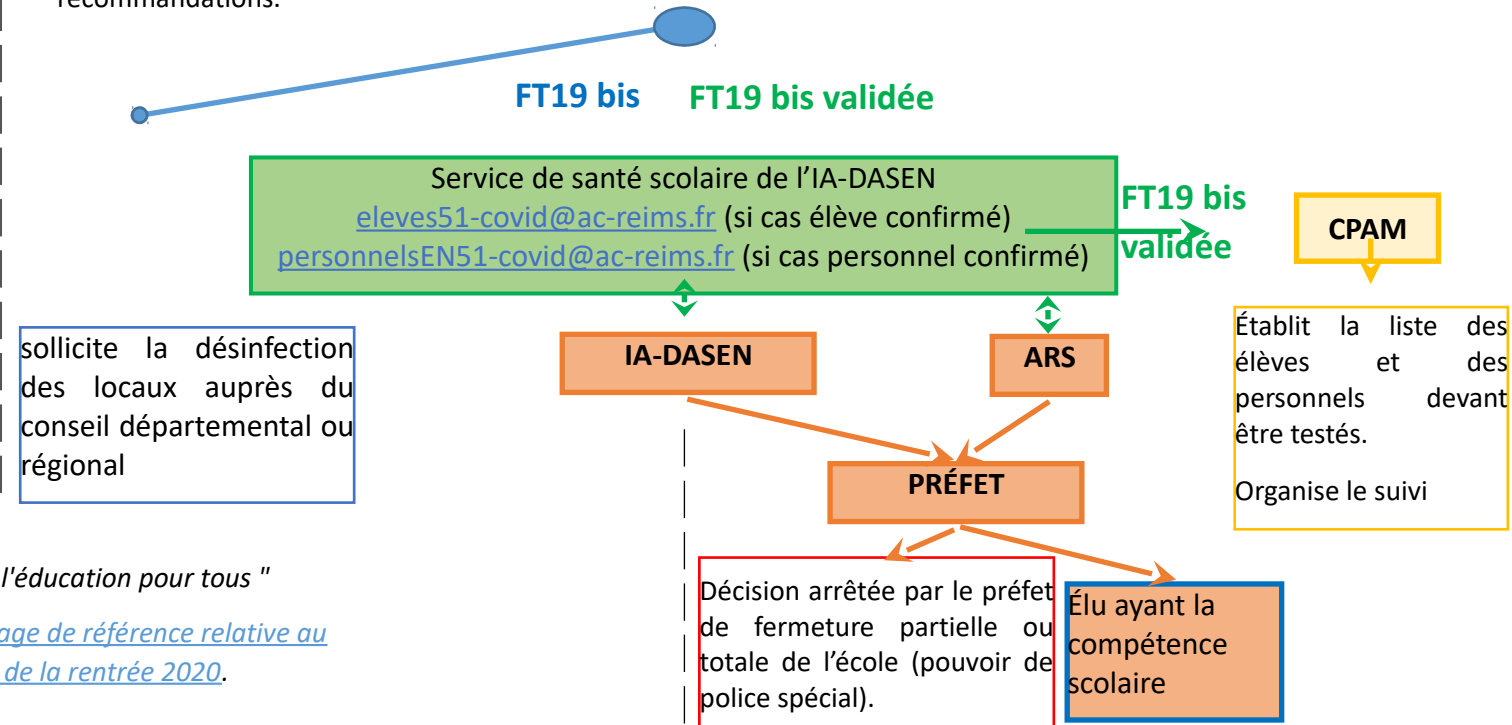
- L'élève reviendra dans l'établissement sur présentation de l'attestation sur l'honneur, après un délai de 7 jours après la guérison du cas positif.
- Proposer une solution de continuité pédagogique à l'élève.
- Pas de transmission d'information à ce stade

#### Cas confirmé (test RT-PCR positif) si < 3 / classe

- L'élève ou le personnel positif restera à la maison selon la durée de la prescription de son médecin.
- Informer le service de santé scolaire de l'IA-DASEN dans la journée.
- Informer la communauté scolaire.
- Les élèves et les personnels ne sont pas contacts à risque dès lors qu'ils portent tous un masque grand public.
- Suite au retour de la FT19 bis validée, informer les familles avec le courrier CPAM et la fiche de recommandations.

#### Cas confirmés (test RT-PCR positif) si ≥ 3 / classe

- L'élève ou le personnel positif restera à la maison selon la durée de la prescription de son médecin.
- La classe est contact à risque.
- Les élèves resteront à la maison pour une durée de 7 jours.
- Informer le service de santé scolaire de l'IA-DASEN dans la journée et lui transmettre la liste de classe.
- Informer la communauté scolaire.
- Proposer une solution de continuité pédagogique à la classe.
- Suite au retour de la FT19 bis validée, informer les familles avec le courrier CPAM et la fiche de recommandations.



" Protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous "

Tous les documents actualisés sont accessibles sur [la page de référence relative au protocole sanitaire et aux modalités pratiques de la rentrée 2020.](#)